



# Conditions générales de vente Dental 3D SARL

## Article 1 : Opposabilité des conditions générales

En passant commande auprès de **Dental 3D SARL**, notamment par l'envoi d'empreinte dentaire (physique ou numérique) accompagnée, le cas échéant, du bon de commande ou via un portail connecté à Dental 3D SARL, le client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées sans restriction.

1-1. Toute commande, même non rédigée sur un bon de commande Dental 3D SARL, est soumise aux présentes conditions générales et ouvre droit à facturation des travaux confiés.

1-2. Toute commande est passée ferme et ne peut donner lieu à annulation totale ou partielle que si elle intervient dans les **24h** suivant sa réception au siège de Monaco.

## Article 2 : Commande et lieux de conception et fabrication

2-1. **Désinfection des empreintes** : Le client est responsable de la désinfection des empreintes afin d'éliminer les micro-organismes avant leur expédition à Dental 3D SARL.

2-2. **Qualité des empreintes** : Le client est également responsable de la qualité des empreintes envoyées. Si celles-ci ne sont pas conformes, Dental 3D SARL ne peut être tenu responsable en cas d'inadéquation de la prothèse en bouche. En cas de modèle ou d'empreinte défectueux, Dental 3D SARL pourra les retourner au client pour corrections.

2-3. Toute commande livrée sera considérée comme acceptée.

2-4. Dental 3D SARL réalise et conçoit toutes ses prothèses à Monaco et se réserve la sous-traitance dans ses laboratoires partenaires en Turquie, Chine, Hong-Kong et/ou dans un centre d'usinage en France.

## Article 3 : Métaux précieux

3-1. Dans le cas de travaux sur métaux précieux ou semi-précieux, le taux de perte appliqué lors de la coulée et du grattage sera de 25% (taux pratiqué par l'ensemble de la profession).

3-2. Dans le cas de travaux refaits, après récupération du travail initial, Dental 3D SARL se réserve la possibilité de refacturer les nouvelles pertes occasionnées.

## Article 4 : Prix - Facturation - Conditions de règlement

4-1. Les prix applicables, dont le client reconnaît avoir été préalablement informé, sont ceux en vigueur au jour de la passation de la commande.

4-2. Une facture récapitulative des bons de livraison est éditée chaque fin de mois et est payable à réception.

4-3. À défaut de règlement à échéance, l'intégralité des sommes dues au titre des commandes en cours sera immédiatement exigible sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable.

4-4. Toute facture impayée à l'échéance produira de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal, majorée d'une indemnité forfaitaire de **40 euros** à titre de recouvrement, conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce. De plus, une indemnité de recouvrement complémentaire de **15% du montant resté impayé** sera appliquée sur les sommes dues.

## Article 5 : Garanties - Entendues et exclusions

5-1. Les travaux réalisés sont garantis 2 ans à compter de leur livraison, exceptions faites des travaux provisoires (3 mois), travaux en résines (1 an), réparations (3 mois), travaux thermoformés (3 mois), et travaux en polyamide (1 an).

5-2. Aucun avoir ne sera consenti sur les travaux retournés par le client pour quelque motif que ce soit. Dans le cadre de la garantie, Dental 3D SARL s'engage à refaire ou à modifier ses prothèses jusqu'à parfaite adaptation en bouche. Cependant, si après **trois interventions** de la part de Dental 3D SARL la prothèse ne s'adapte toujours pas en bouche, un avoir pourra être émis à la discrétion de Dental 3D SARL.

5-3. Tout retour à Dental 3D SARL de travaux à modifier ou à refaire devra comprendre l'intégralité des travaux préalablement effectués (modèles en plâtre haut et bas d'origine, prothèses, etc.), avec le numéro de la commande d'origine. En cas contraire, Dental 3D SARL facturera l'ensemble des travaux nouvellement réalisés.

5-4. Toute modification de la nature du travail (changement de teinte ou de type de prothèse) entraînera une nouvelle facturation des prothèses réalisées.

## Article 6 : Délais de livraison

6-1. Les délais d'exécution et de livraison des travaux sont donnés au client à titre indicatif.

6-2. La responsabilité de Dental 3D SARL ne peut être engagée dans les cas suivants :

- Retard de livraison imputable au transporteur ;
- Retard d'exécution ou de livraison dus à des événements fortuits (accident, grève, etc.) ou à des cas de force majeure (intempéries, incendie, catastrophe naturelle, pandémie, etc.).

6-3. Toute commande mal ou insuffisamment libellée par le praticien prescripteur pourra entraîner un retard de livraison indépendant de notre volonté.

6-4. **\*\*Frais de transport\*\*** : Un barème de participation aux frais de transport est mis en place en fonction du type de transport souhaité, de la régularité du ramassage et de la facturation mensuelle.

## Article 7 : Litiges

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation de tout ou partie du présent contrat, les parties conviennent expressément que seront seuls compétents les Juridictions de la Principauté de Monaco. Le droit applicable est le droit Monégasque, quelle que soit la nationalité du client.

## Article 8 : Mandataire européen

Dental 3D SARL nomme comme mandataire européen **Dental 3D SRL, Rue Grand Pré 5, 6953 Forrières, Belgique.**